

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P 476 KIGALI

12 DEC. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER DU RWANDA.

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye du mois de Décembre 1989 je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants:

BENEFICIAIRE	MONTANT
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	✓ 44.052
CHEQUES POSTAUX	✓ 92.165
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	✓ 37.744
BANQUE DE KIGALI	✓ 49.328
BANQUES POPULAIRES	✓ 88.564
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	✓ 30.418
CESTRAR	✓ 1.350
TOTAL DES VIREMENTS	343.621 ✓

Arrêté le présent état à la somme de: TROIS CENT QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT VINGT ET UN FRANCS RWANDAIS (343.621 Frw) ✓

Fait à Kigali, le 23 Novembre 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire

*Amunabera*

*Jumelle*

12/12/89

Va pour vérification approbation

\* imputation à l'article 1.89.18.04.01.02

inscrit sous poste n° 12 du 1.12.1989

Kigali, le 1.12.1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire

*Amunabera*



OP 1997 du 13-12-89

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P 476 KIGALI

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNANTRE-FRÉSORIER DU RWANDA.

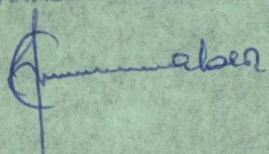
Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye du mois de Décembre 1989 je vous prie de bien vouloir effectuer les virements suivants:

BENEFICIAIRE	Montant
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	44.052
CHQUE POSTAUX	92.165
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	37.744
BANQUE DE KIGALI	49.328
BANQUES POPULAIRES	28.564
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	30.418
GESTRAR	1.350
TOTAL DES VIREMENTS	343.621

Arrêté le présent état à la somme de: TROIS CENT QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT VINGT ET UN FRANCS RWANDAIS (343.621 Frw)

Vu pour vérification approbation  
et imputation à l'article ... 1.89.18.04.01.02  
Inscrit sous poste n° ... 12 ... du ... 4 ... / 12 / 89

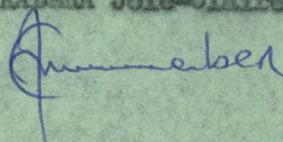
Kigali, le ... 1 ... / 12 / 89  
La Gestionnaire des Crédits  
MUKAKABERA Joie-Claire



Fait à Kigali, le 23 Novembre 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire



VISA DE L'INSPECTION GENERALE	
DES FINANCES	
Kigali, le 11 DEC 1989	

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P 476 KIGALI

NOTE A MONSEIGNEUR L'ORDONNEMENT FINANCIER DU RWANDA.

Conformément à l'état ci-joint, concernant la paye  
du mois de Décembre 1989 je vous prie de bien vouloir effectuer les  
virements suivants:

BENEFICIAIRE	VIRAGE
CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA	44.052
CHÉQUES POSTAUX	92.165
BANQUE COMMERCIALE DU RWANDA	37.744
BANQUE DE KIGALI	49.320
BANQUES POPULAIRES	08.564
CAISSE SOCIALE DU RWANDA	30.410
GISTRAR	1.550
TOTAL DES VIREMENTS	343.621

Arrêté le présent état à la somme des MILLES QUATRE QUARANTE TROIS MILLE  
SIX CENT VINGT ET UN FRANCS RWANDAIS (343.621 Frw)

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 1-89-18-04.01.02

Inscrit sous poste n° 12 du 1/12/89

Kigali, le 1/12/89

La Gestionnaire des Crédits  
MUKAKABERA Joie-Claire

*Mukakabera*

Fait à Kigali, le 23 Novembre 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKAKABERA Joie-Claire

*Ammerben*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE	
DES FINANCES	
Kigali, le 11 DEC 1989	